

Procès-verbal du Conseil Communautaire Mercredi 21 février 2024 à 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 21 février à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle du Conseil à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 15/02/2024

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, Mme Isabelle MARTIN, M. Daniel CONSTANT, M. Joël LELIEVRE, M. Jean BERTHAUD, M. Guy DUSOULIER, Mme Angélique LEROY, M. Jean-François ACERRA, Mme Delphine PELET, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Martine RICHARD, M. Éric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, Mme Christine CREUZET, M. Rémi DURAND, M. Claude MADEC-CLEÏ, M. Daniel MARIA, M. Éric BUTTET, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, M. Michel HARANG, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés : Mme Sophie VRAI, M. Frédéric NERAUD.

Absents excusés et représentés : M. Daniel FRISH a donné pouvoir à M. Guy DUSOULIER, Mme Nathalie ROUX a donné pouvoir à Mme Muriel CHAUVOT, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à Mme Hélène DHAMS, M. Jacques HUC a donné à pouvoir à M. Jean-Luc D'HAEGER.

Mme Evelyne LEFEUVRE est élue secrétaire de séance.

En exercice : **45**

Présents : **39**

Absents : **2**

Pouvoirs : **4**

Votants : **43**

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, DGS et Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 21 décembre 2023 a été approuvé, à l'unanimité, par les élus présents lors de ce Conseil.

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. FINANCES

A. RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (ROB) (CC/2024/02/01)

VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,

VU le CGCT et notamment son article L.2312-1, qui prévoit que dans les établissements publics de communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil de Communauté, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil de Communauté. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

VU l'avis de la commission des finances du 31 janvier 2024,

VU l'avis du bureau du 5 février 2024,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** au débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, qui met en évidence les axes de la politique intercommunale.

Remarques :

Mme Bernard demande qui finance le recrutement des secrétaires médicales.

M. Larcheron explique que la Région ne finance plus les secrétaires. La Région finance désormais les médecins salariés. Les embauches des secrétaires se feront par le GIP Santé de la Région mais financés par la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

B. PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SANTE A DORDIVES (CC/2024/02/02)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU la délibération n°2018/04/39 du 5 avril 2018 concernant la définition de l'intérêt communautaire de la Maison de santé,

VU la délibération n°2023/04/06 du 12 avril 2023 concernant l'autorisation de lancement de marché de travaux pour la construction de la maison de santé de Dordives,

VU la remise de l'avant-projet définitif et du PRO par le maître d'œuvre en date du 23 octobre 2023,

Le projet concerne la création d'une maison de santé en plein cœur de bourg de Dordives au sein du périmètre ORT. La cartographie de l'Agence Régionale de Santé sur la désertification médicale et les prévisions démontrent que la baisse du nombre de médecins ne permet plus de répondre à la demande accrue de soins exprimée par une population en augmentation et également vieillissante. Les jeunes médecins n'envisagent pas de s'installer en zone rurale en raison des exigences fortes de

présence et de disponibilité, modèle ancien qui ne correspond plus aux aspirations familiales actuelles. Afin d'anticiper les risques, préparer la continuité des soins et compléter l'offre, le développement d'un exercice regroupé est l'une des réponses pour optimiser l'accès aux soins sur notre territoire et permettre aux acteurs médicaux de ne plus se sentir isolés et les inciter ainsi à s'installer plus facilement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 655 400 € HT soit 786 480 € TTC.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le projet de création d'une maison de santé à Dordives est éligible à une aide de l'Etat : DETR catégorie opération de revitalisation du territoire, contrat de la réussite de la transition écologique.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de création d'une maison de santé à Dordives pour un montant prévisionnel de 655 400 € HT soit 786 480 € TTC,

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	580 000.00	696 000.00	Etat (DETR)	320 000.00
Maîtrise d'œuvre	75 400.00	90 480.00	Département	120 000.00
			Autofinancement	215 400.00
Total	655 400.00	786 480.00	Total	655 400.00

- **SOLLICITE** une subvention de 320 000 € auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant du projet,

- **SOLLICITE** tout autre financeur possible,

- **CHARGE** le Président de toutes les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

C. PROJET DE REHABILITATION DU MUSEE DU VERRE ET DE SES METIERS A DORDIVES : REFECTION TOTALE DE LA SCENOGRAPHIE ET TRAVAUX (DONT FINITIONS ET ELECTRICITE) (CC/2024/02/03)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant modification des statuts de la CC4V, suite au transfert de compétence en matière d'équipements culturels pour le Musée du Verre de Dordives et la Maison des Métiers d'Art de Ferrières à compter du 01/07/2016,

VU la présentation et l'estimation de la phase PRO au comité de Pilotage le 20 février 2024,

VU le contrat de maîtrise d'œuvre entre la CC4V et le cabinet SOPLO, en date du 27 mars 2023,

Impacté en 2016 par les inondations survenues dans la région, ce musée a dû être fermé. La Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) a repris en gestion le musée et a financé des travaux

d'extension à l'arrière du bâtiment afin d'accueillir l'ensemble des collections du musée et de pouvoir en assurer leur conservation, leur mise en valeur et leur étude.

L'objectif est désormais d'ouvrir de nouveau les portes de ce musée et faire revivre cette mémoire verrière importante sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire d'engager les travaux de réhabilitation de la scénographie, des travaux électriques, quelques travaux de finition intérieurs et extérieurs (travaux de scénographie, travaux électriques et travaux bâtiment (finitions et curage))

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 494 106.12 € HT soit 590 827.34 € TTC,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le projet de réhabilitation du Musée du Verre et de ses Métiers à Dordives concernant la réfection totale de la scénographie et travaux (dont finitions et électricité) est éligible à une aide de l'Etat : DETR catégorie développement culturel ou artistique – Musées, opération.

Considérant la volonté de poursuivre l'activité du Musée du Verre et de ses métiers

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de réfection totale de la scénographie et travaux (dont finitions et électricité) pour un montant prévisionnel de 494 106.12 € HT soit 590 827.34 € TTC,

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	458 506.12	550 207.34	Etat (DETR)	247 053.06
Maîtrise d'œuvre	35 600.00	40 620.00	Autofinancement	247 053.06
Total	494 106.12	590 827.34	Total	494 106.12

- **SOLLICITE** une subvention de 247 053.06 € auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant du projet,

- **SOLLICITE** tout autre financeur possible,

- **CHARGE** le Président de toutes les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

D. REGULARISATION DU COMPTE 1068 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LA COLLINE A DORDIVES (CC/2024/02/04)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016/12/16 en date du 14 décembre 2016 relative au transfert des zones d'activités économiques et compétence économique à la CC4V au 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération n° 2017/03/10 en date du 30 mars 2017 relative au 1^{er} vote des quatre budgets des zones d'activités économiques de la CC4V,

VU la délibération n° 2017/12/15 en date du 30 mars 2017 relative au protocole d'accord sur les conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété des terrains sur les zones d'activités économiques (ZAE),

VU le constat d'une somme de 39 013.00 € apparaissant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » sur le budget annexe de la ZAE La Colline à Dordives (65003),

CONSIDERANT que le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » n'existe pas sur les budgets relatifs aux zones d'activités et qu'il convient donc de régulariser cette écriture,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à cette correction par une écriture d'ordre budgétaire dont les crédits seront prévus au budget primitif 2024 de la ZAE La Colline à Dordives (65003),

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

D. REGULARISATION DU COMPTE 1068 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LE BOIS CARRE A FERRIERES-EN-GATINAIS (CC/2024/02/05)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016/12/16 en date du 14 décembre 2016 relative au transfert des zones d'activités économiques et compétence économique à la CC4V au 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération n° 2017/03/10 en date du 30 mars 2017 relative au 1^{er} vote des quatre budgets des zones d'activités économiques de la CC4V,

VU la délibération n° 2017/12/15 en date du 30 mars 2017 relative au protocole d'accord sur les conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété des terrains sur les zones d'activités économiques (ZAE),

VU le constat d'une somme de 480.10 € apparaissant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » sur le budget annexe de la ZAE Le Bois Carré à Ferrières-en-Gâtinais (65004),

CONSIDERANT que le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » n'existe pas sur les budgets relatifs aux zones d'activités et qu'il convient donc de régulariser cette écriture,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à cette correction par une écriture d'ordre budgétaire dont les crédits seront prévus au budget primitif 2024 de la ZAE Le Bois Carré à Ferrières-en-Gâtinais (65004)

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

F. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2024 (CC/2024/02/06)

VU le décret 97-175 du 20 février 1997,

VU l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

VU les statuts de la CC4V et notamment ses compétences en Enfance-Jeunesse, en Culture (Maison des Métiers d'Art et Musée du Verre), en Urbanisme, en Economie et la GEMAPI, Voirie d'intérêt communautaire, et la modification statutaire en cours relative au contingent du SDIS,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances du 31 janvier 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau du 5 février 2024,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants annualisés des attributions de compensation prévisionnelles ci-dessous au titre de l'année 2024,

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2024

Attributions de compensation à reverser aux communes	Attributions de compensation définitives sur 2023	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2024
Bignon Mirabeau	136,56	136,56
Corbeilles en Gâtinais	389 298,81	389 298,81
Dordives	8 288,00	8 288,00
Ferrières en Gâtinais	408 427,00	408 427,00
Fontenay sur Loing	592 741,00	592 741,00
Gondreville la Franche	50 439,00	50 439,00
Griselles	1 555,00	1 555,00
Rozoy le Vieil	38 071,99	38 071,99
Total à reverser	1 488 957,36	1 488 957,36
Attributions de compensation à percevoir des communes	Attributions de compensation définitives sur 2023	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2024
Chevannes	30 508,00	30 508,00
Chevry sous le Bignon	12 989,56	12 989,56
Girolles	27 570,00	27 570,00
Mignères	23 668,17	23 668,17
Mignerette	26 429,70	26 429,70
Nargis	80 587,00	80 587,00
Sceaux du Gâtinais	45 296,00	45 296,00
Villevoques	11 037,00	11 037,00
Courtempierre	1 712,97	1 712,97
Préfontaines	10 271,00	10 271,00
Treilles en Gâtinais	9 719,00	9 719,00
Total à percevoir	279 788,40	279 788,40

- **PRECISE** que les Communes membres recevront une notification prévisionnelle pour les versements correspondants.

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

G. SUBVENTION ET PRET A L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA CREATION DE L'ESPACE JEUNESSE AVEC LA CAF (CC/2024/02/07)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU la décision du Conseil d'Administration de la Caisse d'allocations familiales du Loiret du 4 décembre 2023, validant la demande de subvention pour la création d'un local espace jeunesse dans le cadre de la restructuration de l'ancien collège ;

CONSIDERANT l'aide financière à l'investissement de la Caf du Loiret pour la création d'un espace jeunesse qui est composée d'une subvention et d'un prêt à taux zéro ;

CONSIDERANT que la Caf s'est engagée à verser 480 000 € au profit de la Communauté de Communes des Quatre Vallées soit :

- 320 000 € au titre de subvention
- 160 000 € au titre d'un prêt à taux zéro

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'aide à l'investissement,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

2. CULTURE – PATRIMOINE - TOURISME

A. PACT 2021 (SOLDE) : REVERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS (CC/2024/02/08)

VU la délibération n°2020/09/16 du 24 septembre 2020, autorisant le Président de la Communauté de Communes des 4 Vallées à présenter un dossier de candidature pour le Projet Artistique et Culturel de Territoire 2021,

VU la délibération n° 2021/09/08 du 30 septembre 2021, autorisant la Communauté de Communes des 4 Vallées à reverser aux associations et aux communes, le premier acompte de la subvention réservée par la Région Centre-Val de Loire pour 2021.

CONSIDERANT que les bilans financiers et artistiques des bénéficiaires ont été adressés au Conseil Régional pour le versement du solde à la CC4V.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire, certaines manifestations ont été annulées ou n'ont pas atteint le coût artistique prévu pour l'octroi des subventions. Il convient, par conséquent, d'actualiser le montant de ces dernières par voie d'avenant avec les organisateurs concernés.

La subvention totale versée par le Conseil Régional, se trouve répartie de la façon suivante :

- **Acompte versé : 16 539 €**
- Solde prévisionnel : 33 078 €– 16 539 € (1^{er} acompte) : 16 539 € de solde

Le solde prévisionnel n'a pas été versé à la CC4V suite à des annulations de manifestations et le trop-perçu de 4 027,50 € (versé lors du 1^{er} acompte) a dû être restitué par la CC4V à la Région Centre Val-de-Loire.

Le solde définitif à distribuer s'élève donc à 2 009,50 €, au titre du PACT 2021.

Il est proposé de reverser à l'association et à la commune qui ont maintenu leurs manifestations le solde de la subvention, selon la répartition suivante :

Association Pleins Jeux	
<i>Récital de piano Guilhem Fabre</i>	588,00 €
Commune de Fontenay	
<i>Concert Gospel</i>	176,30 €
<i>Spectacle Comique Ginette la Reine des boulettes</i>	263,00 €
<i>Spectacle de magie</i>	982,20 €
TOTAL	2 009,50 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement du solde d'un montant de 2 009,50 €, relatif au PACT 2021, à l'association et à la commune concernées selon la répartition indiquée ci-dessus.

- **PRECISE** que ces crédits sont inscrits au budget 2024 de la CC4V.

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

I. MODIFICATION DES TARIFS DES CIRCUITS GROUPES 2024 POUR L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES ET DES 4 VALLÉES (CC/2024/02/09)

VU le CGCT ;

VU les statuts de la CC4V ;

VU la délibération n° 2020/01/04 du 23 janvier 2020, portant création d'un Budget Annexe pour l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées ;

VU la délibération n° 2020/02/02 du 19 février 2020, portant création de la régie Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées ;

VU la délibération 2023/02/13 du 2 février 2023 portant sur l'adoption des tarifs 2023 de la régie Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées,

VU l'avis du Bureau du 5 février 2024,

CONSIDÉRANT que certains prestataires ont augmenté leurs tarifs compte tenu de l'inflation, il convient d'actualiser les tarifs des offres groupe,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des offres groupe de l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées,
- **PRÉCISE** que les recettes seront inscrites au budget annexe 2024 de la régie Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge du tourisme à signer toutes conventions ou tous documents nécessaires à l'application de ces tarifs.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

3. RESSOURCES HUMAINES

A. DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHE PUBLIC (CC/2024/02/10)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/05/02 relative à l'élection du Président,

VU les délibérations n° 2020/07/09 et n°2023/09/11 relatives aux délégations attribuées au Président,

CONSIDERANT qu'il convient, pour le bon fonctionnement et la gestion courante de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, de donner délégation de certaines attributions de l'organe délibérant au Président.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération relative aux délégations de pouvoir du Président afin de faciliter la gestion de la commande publique et ce pour la durée restante de son mandat,

- **AJOUTE** les attributions suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant de la procédure initiale est inférieur aux seuils de procédure formalisée respectivement pour les travaux et les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La signature des conventions de groupement de commande et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services
- L'adhésion aux centrales d'achat

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE CESSION DE DEUX PARCELLES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ PUY LA LAUDE – FONTENAY SUR LOING A LA SCI CG IMMOBILIER (CC/2024/02/11)

La SCI CG Immobilier située 22 bis rue des Longues Raies à SENS – 89 – immatriculée au RCS sous le numéro 503 168 700 000 14 souhaite acquérir deux parcelles appartenant à la CC4V sous les n° 2029 d'une surface de 4 800 m² et 2030 pour 1 600 m², libre de toute construction actuelle, pour prise à bail à venir d'un établissement secondaire de l'entreprise exploitante Routes et Chantiers Modernes sise à SENS également, entreprise de travaux publics.

VU la lettre d'intérêt reçue en date du 5 février 2023 de la SCI CG Immobilier à acquérir les parcelles cadastrées 2029 et 2030 d'une surface totale de 6 400 m² à Fontenay sur Loing au prix de 15,50 € HT/m² viabilisée ;

VU l'avis favorable de la CC4V ;

VU le bornage effectué par le cabinet Géomexpert précisant les surfaces réelles de l'emprise des deux parcelles faisant apparaître une surface réelle totale de 6 158 m² en lieu et place des 6 400 m² telles que définies dans les plans cadastraux ;

CONSIDERANT que la surface cédée ne correspond plus à celle définie dans la délibération n° 2023/09/17 ayant pour conséquence d'en modifier le prix de vente total ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la cession par la CC4V des parcelles 2029 et 2030 pour une surface totale de 6 158 m² pour un prix de 95 449 € HT, soit 114 539 € TTC, en lieu et place des 99 200 € HT, soit 119 040 € TTC indiqués dans la précédente délibération ;

- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés et à faire toutes les formalités nécessaires.

Décision du Conseil de Communauté : **MOJORITE**

Pour : **42**

Contre : **0**

Abstention : **1 (Mme Sylvie COSTA)**

5. URBANISME

A. DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE SCEAUX DU GATINAIS (CC/2024/02/12)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5214-16,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L300-1, L211-1 et suivants, L211-3 et suivants, L213-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023/03/40 en date du 22 mars 2023, ayant pour objet l'institution du droit de préemption urbain (DPU) à la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et délégation de l'exercice du DPU,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Sceaux du Gâtinais en date du 8 septembre 2023 acceptant l'institution et la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du droit de priorité sur le territoire de la Communauté de Communes des 4 Vallées,

VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue en mairie le 19 janvier 2024, portant sur 3 parcelles décrites comme indissociables les unes des autres :

- La parcelle ZW 180, d'une contenance de 15 532 m², située en zone A du PLUi,
- La parcelle ZT481, d'une contenance de 1 009 m², située en zone UIa du PLUi sur laquelle la Communauté de Communes des 4 Vallées détient l'exercice de la compétence du DPU,

- La parcelle ZT397, d'une contenance de 9 257 m², située en zone AUb du PLUi sur laquelle la Communauté de Communes des 4 Vallées a délégué la compétence de l'exercice du DPU à la commune de Sceaux du Gâtinais,

- **CONSIDERANT** que la commune de Sceaux du Gâtinais souhaite exercer son droit de préemption sur les parcelles ZT481 ET ZT397 dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal,

- **CONSIDERANT** que les parcelles ZT481 et ZT397 constituent une unité foncière,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DELEGUE** ponctuellement l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur la parcelle ZT481 à la commune de Sceaux du Gâtinais. Cette délégation est totale pour la mise en œuvre des prérogatives, des formalités et procédures prévues par le code de l'urbanisme y compris le pouvoir de saisir le juge de l'expropriation pour la fixation judiciaire du prix.

Remarque :

Mme Gadois indique que la commune de Sceaux est porteuse du projet, l'objectif est de faire une salle de réception-restaurant communale pour accueillir des groupes de visiteurs pour le déjeuner dans le cadre des circuits touristiques.

Mme Woehrlé demande pourquoi la commune reçoit cette délégation pour seulement une seule parcelle.

Mme Gadois indique qu'une seule parcelle se situe en zone artisanale pour laquelle la CC4V a conservé le Droit de Préemption. L'autre parcelle étant en zone Aub pour laquelle la commune a déjà reçu la délégation.

Il convient donc que le Conseil Communautaire délègue ponctuellement ce droit de préemption à la commune de Sceaux-du-Gâtinais pour la parcelle située en zone artisanale afin qu'elle puisse se porter acquéreur des 3 parcelles.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : **43**
 Contre : **0**
 Abstention : **0**

6. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION - Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil de Communauté.

23/41 du 21 décembre 2023	ANCIEN COLLEGE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE TPIG POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DÉSAMIANTAGE) POUR UN MONTANT DE 51 658,83 € HT SOIT 61 990,60 € TTC
23/42 du 30 novembre 2023	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION POUR L'AMÉNAGEMENT DU POLE SANTÉ DE FERRIÈRES EN GÂTINAIS A L'ENTREPRISE TINET POUR UN MONTANT DE 37 110 € HT SOIT 44 532 € TTC.
23/43 du 15 décembre 2023	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX 2 PLACE ST MACE A FERRIERES
23/44 du 15 décembre 2023	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS
23/46 du 22 décembre 2023	ATTRIBUTION DES LOTS D'ASSURANCES 1,2 ET 3 A GROUPAMA POUR UN MONTANT DE 31 693,02 € HT DE 2024 A 2027

24/01 du 23 janvier 2024	SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT DE SUIVI D'EXPLOITATION POUR UNE DUREE DE 3 ANS AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT POUR UN MONTANT DE 1 027.61 € HT SOIT 1233.13 € TTC PAR AN.
24/02 du 30 janvier 2024	SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE ENGIE ENERGIE POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS THERMIQUES POUR 2024 ET 2025 POUR UN MONTANT DE 17 071 € PAR AN.

7. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE - Mme Isabelle MARTIN (conseillère déléguée)

- Mme Lefevre indique que la commission action sociale a eu lieu le 12 février pour statuer sur le versement des subventions aux associations sociales.
- Une réunion a eu lieu le 19 février à Bellegarde concernant la désertification médicale, une action va être menée dans les lycées pour sensibiliser les jeunes aux différents métiers de la santé (proposition de visite de la fac de médecine et du CHU).
- Bilan France Services avec différentes permanentes mobile sur le territoire.
- Mme Isabelle Martin indique que le forum d'accès aux droits aura lieu le 28 septembre à la salle René Larcheron, en partenariat avec le PETR avec comme sujet « le bien manger »
- Rencontre le 18 avril avec la DDETS et les partenaires pour l'organisation du forum.

2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND

M. Durand indique que les vœux de la CC4V aux entreprises ont eu lieu le 25 janvier, une belle réussite, plus de monde que l'année dernière.

Visite de l'entreprise AMC INDUSTRIE, (travail de la mousse).

Forum de l'emploi le 26 mars à Ferrières en Gâtinais.

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

Une réunion sur la Mobilité est en cours de préparation avec Aude Bruzi.

Retard dans la mise en œuvre de la politique mobilité. Il faut redéfinir nos priorités.

M. Larcheron demande quelle est la définition des besoins. Comment définir la mobilité sur nos territoires ruraux ?

Mme Lamige Roche indique qu'il a été prévu un schéma directeur des voies douces.

M. Larcheron indique que c'est seulement un schéma de mobilité douce.

M. Berthaud indique qu'il faut réfléchir à un schéma de mobilité à l'échelle du bassin de vie.

Le seul financement possible parviendrait du privé, une contribution des entreprises à travers le versement mobilité.

M. Larcheron explique que si la CC4V lève ce versement, il faudrait créer une ligne régulière qui pourra hélas pas desservir tout le territoire.

Mme Woehrlé dit que l'on a l'impression que les petites communes sont oubliées. Ce n'est pas non plus facile dans la mise en place de cette politique dans les petites communes. Beaucoup de personnes ne peuvent pas se déplacer, et notamment les personnes âgées pour les rendez-vous médicaux.

**5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS
- M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)**

M. Fourcault indique que la réalisatrice de TV5 Monde à contacté Ville et Métiers d'Art pour réaliser des courts métrages sur le territoire. L'acquisition de la vidéo avec accès libre de droits est de 1 500 €, plus défraiement pour la réalisatrice et son journaliste.

- 1^{er} salon du Métier d'Art à Louviers du 24 au 26 mai
- La ville de Milly la Foret va recevoir le label Ville et Métiers d'art le 23 avril.
- Distribution du livre « Métiers d'Art » à quelques artisans.
- La commission culture / tourisme aura lieu le 11 mars.
- Avancée sur la scénographie du Musée du Verre

M. Acerra demande la date d'ouverture du musée

Mme Dhams indique que l'ouverture est prévue au printemps 2025.

- Opération « Tapis Rouge » en 2025. Pas d'évènementiel en 2024, faute de candidatures des communes.

M. Berthaud indique que lors d'une commission tourisme, il a indiqué que la commune de Dordives était intéressée par une opération « Patrimoine environnemental »

Il a eu la surprise du changement de date à la date du 25 mai par rapport à la fête de l'environnement au plan national. Il regrette que rien ne soit fait en 2024.

- Le nouveau site internet est en fonctionnement.

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. Drouin fait le point sur les dossiers en cours :

- Bâtiment OT : Analyse des offres en cours
- Pôle Santé Ferrières : Travaux en cours
- Chapelle St Apolline : en attente des résultats de sondage
- Maison de Santé Dordives : en attente du DCE par l'architecte
- Pôle Santé Corbeilles : recherche d'une entreprise du bâtiment pour faire les travaux
- Salle multi activité Corbeilles : Réunion vendredi 23 février pour faire avancer le projet
- Ancien Collège : Fin du désamiantage, les travaux avancent bien
- Tennis et vestiaires de Corbeilles : recherche d'un architecte
- Demande des J3 football pour l'éclairage d'une partie du terrain de foot de Ferrières.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

Mme Costa indique l'avancée de la modification du PLUi

En attente de l'accord de la MRAE pour lancer l'enquête publique, date butoir le 1^{er} avril

Adoption au plus tard le 15 juin pour que la carrière puisse fonctionner début septembre.

Un courrier a été envoyé aux communes pour notifier le projet de modification de PLUi, aucune réponse n'est demandée.

Remerciements à Aude Bruzi pour avoir organisé son travail avant son départ en congé maternité et Myriam Chevallier pour avoir assuré le remplacement.

Mme Costa s'excuse de son absence au Conseil Communautaire du 21 décembre.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. Lelievre fait le point sur les dossiers en cours :

- Eco parc : Défrichage effectué,
- Déplacement de la barrière de clôture Loiret Affinage.
- CV 21 : Plantation de 5 000 arbres.
- Musée de Sceaux : report de la pose des réseaux du 4 au 8 mars

9) **Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ**

M. Madec-Cleï indique que les ALSH et Espace Jeunesse fonctionnent bien malgré l'absence de 2 coordinatrices

10) **Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN**

M. Vercruyssen indique que le 19 février a eu lieu une conférence des Maires pour étudier la question de la redevance des assainissements non conformes après achat.

La commission SPANC aura lieu le 22 février pour définir le montant de la redevance, le budget du SPANC, la GEMAPI et la validation des repères de crue.

11) **Actions sportives – M. Guy DUSOULIER**

M. Dusoulier indique que la commission a eu lieu le 7 février, les demandes de subventions ont été étudiées. Plusieurs associations ont une épargne importante d'où la demande de réunion avec chaque association.

Réunion avec certaines sections sportives pour faire des rappels de fonctionnement des locaux.

M. Constant demande l'avancée de la mise en place de la convention d'occupation du Gymnases de Corbeilles.

M. Dusoulier indique qu'il doit voir avec le directeur des services techniques.

Mme Lamige-roche remercie M. Dusoulier pour le créneau piscine de l'école de Gondreville et pour avoir donné les clés aux maîtresses pour aller au dojo et au gymnase de Corbeilles.

8. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Lundi 18 mars 2024 à 17H00 : Bureau**
- ❖ **Jeudi 28 mars 2023 à 19h30 : Conseil Communautaire**

Fin de la séance à 21h45

La secrétaire de séance


Mme Evelyn LEPEUVRE

Le Président de la CC4V


M. Gérard LARCHERON
